

Pour un environnement sain au Sénégal et dans le monde

L'environnement peut être défini comme « l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins », ou encore comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ».

Autrement dit, l'environnement est compris comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre, comme l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux, et l'ensemble des phénomènes et interactions qui s'y déploient, c'est-à-dire tout ce qui entoure l'Homme et ses activités.

Au cours de l'interaction entre les différentes parties de l'environnement, on peut noter l'introduction de substances nocives qui peuvent dégrader le milieu. On parle alors de pollution. La pollution est la dégradation d'un écosystème par l'introduction, généralement humaine, de substances ou de radiations altérant de manière plus ou moins importante le fonctionnement de cet écosystème. La pollution s'attaque à l'air, à l'eau et au sol. Elle se manifeste par la présence de métaux lourds dans les eaux ou dans le sol, de particules fines, d'oxydes de carbone, d'azote et de soufre, dus aux rejets des moteurs à explosion et responsables du réchauffement de la planète, de chlorofluorocarbone (CFC) qui attaque la couche d'ozone, de pluies acides qui altèrent les édifices publics et rendent le pH du sol et de l'eau acide, etc.

Cette pollution a des effets néfastes sur la santé. Aujourd'hui, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur, à cause des activités humaines polluantes. La préservation de l'environnement est un des trois piliers du développement durable. C'est aussi le 7^e des huit objectifs du millénaire pour le développement, considéré par l'ONU comme « crucial pour la réussite des autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire »

Protéger l'environnement, c'est préserver la survie et l'avenir de l'humanité. Car, l'environnement est notre source de nourriture et d'eau potable. L'air est notre source d'oxygène. Le climat permet notre survie et la biodiversité est un réservoir potentiel de médicaments. Préserver l'environnement est donc une question de survie.

Protéger l'environnement, c'est protéger notre source de nourriture et d'eau potable, c'est préserver la qualité de l'air que nous respirons, c'est conserver le climat que nous connaissons, c'est préserver la biodiversité dont nous avons besoin. En somme, protéger l'environnement, c'est préserver l'avenir de l'homme

Ainsi pour assurer la survie et donc l'avenir de l'humanité, il est indispensable de protéger l'environnement. Cette protection passe par une éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), souvent associée aux notions d'écocitoyenneté, de formation et de diffusion de la culture scientifique. L'éducation à l'environnement et au développement durable vise « à diffuser des connaissances et des valeurs, à promouvoir des comportements et à développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes liés à la vie humaine dans l'environnement, et au maintien (ou à la restauration) de la qualité de l'environnement »

Au Sénégal, le gouvernement développe une politique environnementale basée sur la protection de la nature, de la faune et de la flore. Il préconise une rationalisation de la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets. Le Sénégal a mis en place un cadre juridique de protection de la nature (code forestier, décrets, etc.) et prolongé la protection de certaines zones sensibles. Il a également ratifié plusieurs conventions comme la convention de Ramsar sur les zones humides, la convention de Washington sur les espèces menacées d'extinction, la convention sur la désertification et la convention sur la biodiversité.

Chaque année, des opérations de nettoyage des fonds marins (opérations filets perdus), des plages et des quais de pêche sont organisées par des associations écologistes (Parti africain écologiste du Sénégal ; Rassemblement des écologistes du Sénégal - Les Verts, etc.) qui mobilisent les associations de quartiers, les communautés de pêcheurs et les écoles. L'Océanium de Dakar mène également depuis 2006 des reboisements de grande ampleur avec les populations. À ce jour, plus de 150 millions de palétuviers ont été plantés dans 500 villages des deltas du Sine Saloum et du fleuve Casamance. Ce bilan constitue le plus grand reboisement de mangrove au monde.

Le Sénégal souhaite s'engager dans une démarche de tourisme durable, respectueuse de l'environnement.

Le Comité Sénégalais pour la Chimie, créé le 30 novembre 2013 à l'initiative d'enseignants-chercheurs, de chercheurs provenant d'instituts nationaux et internationaux et de chimistes appartenant au monde industriel, et ayant pour objectifs principaux de vulgariser les protocoles et les résultats de la recherche par l'organisation de manifestations scientifiques, de renforcer les plateaux techniques de la recherche, de favoriser le rapprochement entre les universités, les autres structures de recherche et les industries chimiques peut jouer un rôle fondamental dans la lutte pour un environnement sain.

Dr Mayoro Diop,

Président de la Commission Environnement

